



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL37-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

37. MODIFICATION DES TARIFS DU CINÉMA « LE GRAND LUX » - Rapporteur : Gaétan BRIEAU

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique des Herbiers.

Au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre, par délibération n°1 du 20 mars 2017, l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN a été choisie comme délégataire de l'aménagement et de l'exploitation du futur cinéma des HERBIERS. Un contrat de délégation a été signé le 21 avril 2017, celui-ci précise à l'article 21 les attendus de la Ville en matière de tarification, ainsi que les tarifs applicables à l'ouverture du complexe.

Conformément au contrat de délégation de service public susmentionnée, il appartient au Conseil municipal d'approuver les évolutions de tarif du cinéma demandées par le délégataire.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

TARIFS Grand Lux (application au 8 juillet 2026)

Tarif normal : 9,60 €

Tarif réduit : 7,30 € (titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé)

Tarif étudiant et -18 ans : 5,80 € (sur présentation d'un justificatif)

Tarif abonné : 5,00 € (réservé aux possesseurs de la Cinécarte)

Tarif - 14 ans : 4,80 € (sur présentation d'un justificatif)

Tarif Dimanche Matin : 5,60 € (pour tous les plus de 14 ans)

Supplément 3D : 2,00 €

LA CINECARTE

Les spectateurs peuvent bénéficier du tarif Abonné grâce à la Cinécarte proposée par le cinéma. Elle leur permet d'accéder à toutes les séances au tarif abonné de 5 € sur une période de 6 ou 12 mois.

Cinécarte normale : 9.50 € (6 mois) / 16€50 (12 mois)

Cinécarte réduite : 7.50 € (6 mois) / 12€50 (12 mois) (pour les 65 ans et +, moins de 25 ans, demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif du mois en cours, titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé)

Cette carte est strictement personnelle.

CADEAUX

Pochette KDO 5 places : 43,50€, soit 8,70€/place (dont 0.80€ de frais de gestion) validité de 6 mois à partir du lendemain de la date d'achat.

Place KDO à l'unité : 9,60€/place (dont 0.80€ de frais de gestion) validité de 6 mois minimum à partir de la date d'achat.

Tarifs pour les CSE (œuvres sociales)

Le Grand Lux propose des carnets de 20 « tickets CSE » au prix de 140€

Soit 7€ par ticket (dont 0.70€ de frais de gestion)

Le Grand Lux proposera également (à partir du 1^{er} octobre 2026) une formule d'Abonnement « **Pack CSE** » à 12€50 : 1 place de ciné + une Cinécarte CSE permettant de bénéficier pour toutes les séances suivantes du tarif abonné de 5 € sur une période de 12 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

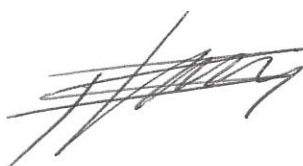
Vu le contrat de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du complexe cinématographique,

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 23 juin 2026,

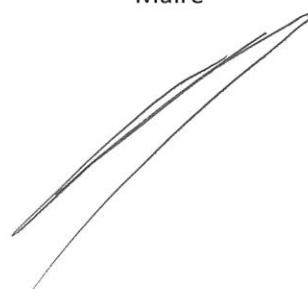
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'approuver les nouveaux tarifs du cinéma le Grand Lux applicables à compter du 8 juillet 2026,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Notifié le :

13 JUL. 2026

13 JUL. 2026